

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1451

11 juin 2012

SOMMAIRE

ABN AMRO Life S.A.	69618	Cosmar S.A.	69637
AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l.	69641	Createl International S.A.	69644
Aspelt S.à r.l.	69632	Crosscapital Sicav	69644
Aspelt S.à r.l.	69622	Crosscapital Sicav	69645
Axis Motion Pictures Group S.A.	69646	Crownstone Luxembourg S. à r.l.	69622
Beaufort (Luxembourg) S.à r.l.	69634	Danube Management Sàrl	69645
BLACKROCK Fund Management Company S.A.	69619	Degroof Bonds	69646
C2 S. à r.l.	69645	Delta 2 (Lux) Sàrl	69646
Caros Investments S.A.	69622	Delta 2 (Lux) Sàrl	69645
Caros Investments S.A.	69632	DIF A63 Luxembourg S.à r.l.	69635
Casabella S.A.	69618	Distribution et Consulting S.A.	69641
CB - Accent Lux	69633	Divona A S.à r.l.	69648
CENSI Holding A S.à r.l.	69633	Divona B S.à r.l.	69648
Chama S.A.	69634	DJE Lux Sicav	69646
Château Sarasin S.A.	69634	Dunedin Holdings GmbH, Zweigniederlassung Luxembourg	69648
Chi-Square S.C.A., SICAV-FIS	69635	Go Investments S.A.	69623
Clemency RCG Re SCA	69619	High-Tense SA	69644
CLT-UFA	69635	Let'z Clown	69630
Colorado Investments S.A.	69635	Luxembourg Mounting Center S.A.	69602
Commercial Self Storage Investments S.A.	69633	Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A.	69637
Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A.	69636	Moog Luxembourg	69634
Confidea S.à r.l.	69618	Orangery Assets S.A.	69646
Conical SPF S.A.	69636	Silly-Boulogne Investment S.à r.l.	69611
COPHARM Holding S.A.	69637	TEMTEX S. A. & Cie. INVESTCO troisième S.e.c.s.	69636
Cornelyshaff Société Coopérative	69619	Ter Beke Luxembourg	69619
		WP XIII Investments S.à r.l.	69620

Luxembourg Mounting Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 78.117.

In the year two thousand and twelve, on the second day of March.

Before us, Maître Marc LECUIT, civil law notary residing in Mersch.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Luxembourg Mounting Center S.A., a public limited company governed by the laws of Luxembourg, with its registered office located at Avenue T.G. Smith, L-7740 Colmar-Berg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 78.117, incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond SCHROEDER, notary then residing in Mersch, on 2nd day of October 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 214 dated 21st of March 2001, the articles of association having not been amended since.

The meeting is opened at nine o'clock in the morning.

The meeting chooses as chairman Mrs Nicole BLEY, employee, professionally residing in Mersch.

The meeting chooses as scrutineer Ms Sonia GABRIELE, jurist, professionally residing in Colmar-Berg.

The board of meeting having thus been constituted, the chairman declares and asks the acting notary to record the following:

I.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is as follows

Agenda:

1. Full restatement of the articles of the Company without amendment to the corporate purpose and without amendment to the corporate period and addition of an English version of the articles of the Company.

2. Acknowledgment of the resignations of and granting discharge to Mr. Hermann LANGE and Mr. François DELE and of Mr. Willy GHYSELINCK and Mr. Alexander GHYSELINCK as Directors of the Company.

3. Appointment of Mr. Hans-Joachim FAMULA, Mr. Paul KOETZ and Mr. Serge DALEIDEN as directors of the Company for a term ending on the date of the annual general meeting to be held in 2017.

4. Miscellaneous

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the shareholders represented, as well as the number of shares they hold are indicated on an attendance list.

This attendance list, having been signed "ne varietur" by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and by the members of the board of this meeting and the acting notary, will remain annexed to this deed to be submitted with it to the registration formalities.

Also attached to the present deed shall be the powers of attorney of the shareholders represented, having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the acting notary.

III.- That with all of the share capital being present or represented at the present meeting, convening notices have been waived, the shareholders present or represented acknowledge that they have been duly convened and also declare that they were aware of the agenda communicated to them beforehand.

IV.- That the present meeting, representing all of the share capital, is properly constituted and may validly deliberate, as constituted, on the points brought to the agenda.

Following the declarations of the chairman and after deliberations, the general meeting takes the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting decides to amend the articles of the Company without changing the corporate purpose and without changing the corporate period and decides to add an English version of the articles of the Company, such that the articles shall henceforth read as follows:

“Title I. – Name, Registered Office, Corporate Purpose, Term

Art. 1. A public limited liability company is formed under the name “Luxembourg Mounting Center S.A.” (hereinafter the “Company”).

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Colmar-Berg. It may be transferred by a simple decision by the board of directors to any location within the municipality of the registered office. It may be transferred to any other location in the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting amending the present articles. The Company may set up, on the simple decision of its board of directors, administrative offices, branches, agencies, counters, depots and offices either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Where any extraordinary events of a political, economic or social nature and likely to compromise the normal business at the registered office or disrupt communication with such office or between such office and persons abroad occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad temporarily until the complete cessation of these abnormal

circumstances; this temporary measure shall however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer, shall remain a Luxembourg company. Said declaration of transfer shall be brought to the attention of the public by one of the executive bodies of the Company acting with binding force for acts of regular business and daily management.

Art. 3. The corporate purpose of the Company is the mounting of tyres on wheel rims and all related services and operations and any other type of logistical services.

The Company may also perform any acts, transactions or commercial, industrial, financial, civil, real estate operations related directly or indirectly, in whole or in part, to its corporate purpose or that are likely to facilitate or develop the achievement thereof.

The Company may provide all guarantees, mortgages and securities in favour of third parties and in particular credit institutions. The Company may acquire a financial interest in the form of new capital, or in any other manner in ventures, or companies with in whole or in part a similar, analogous, related corporate purpose or with a corporate purpose, which is likely to contribute to the achievement of its own corporate purpose

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period.

Titre II. - Share capital, Shares, Issue Premium

Art. 5. The share capital of the Company is set at five hundred thousand Euro (EURO 500,000.) represented by five hundred (500) shares of a nominal value of one thousand Euro (EURO 1,000.-) each.

All shares are fully paid.

Art. 6. All shares are and shall remain registered, with it being explicitly agreed that the shareholders shall not be able to request the conversion thereof into bearer securities.

Ownership of a nominal share shall be established by entry in the register of shareholders as stipulated by the law.

The sale of the registered share shall be effected by a declaration of transfer entered in the register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their proxies, and in accordance with the provisions on the conveyance of claims set out under article 1690 of the Civil Code. The Company may accept and enter in the register any transfer that might be recorded by correspondence or other documents establishing an agreement between the transferor and the transferee.

The Company may buy back its shares in accordance with the provisions of articles 49-2 to 49-8 of the Law of the 10th of August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

Art. 7. All the shares are indivisible vis-à-vis the Company. The Company recognises only one owner per share for the exercise of related rights.

If several people in any capacity or in any way whatsoever, hold a single share, the Company has the right to suspend the exercise of rights relating thereto until one person is designated as being the sole owner of the share. At any general meeting the right of suspension may be exercised by the board of meeting, deciding by majority vote

Art. 8. The heirs, legatees, successors, creditors and beneficiaries of a shareholder, cannot, for any reason and under any pretext whatsoever, call for the affixing of seals on the records, assets and values of the Company, request the distribution thereof, or interfere in any manner whatsoever in its management.

In order to exercise their rights they must refer to the company's balance sheets and by the decisions of the general meeting

Art. 9. The share capital may be increased or reduced by the decision of the general meeting of shareholders deliberating under the conditions required for the amendment of the articles.

In the event of any increase in capital other than by way of merger or contributions in kind, the board of directors shall determine the conditions and the share premium of new shares.

These shall be offered in preference to the holders of the former shares in proportion to the number of shares that they hold and under the conditions to be decided by the board of directors.

Title III. - Management

Art. 10. The Company is managed by a board of directors composed of three members at least. However, where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders after having become aware of the existence of more than one shareholder. The directors, shareholders or not, are appointed by the general meeting of shareholders for a term not exceeding six years. Their mandate may be renewed and can be revoked at any time by the general meeting of shareholders. The board of directors may be assisted by one or more managers, who shall only have a consultative role.

Art. 11. In the event of a vacancy in the office of a director as a result of death, resignation or any other reason, this vacancy may be filled out on a temporary basis by the remaining directors.

At the first meeting following the co-opting, the general meeting of shareholders shall proceed to definitive appointments.

The director appointed under the conditions above is appointed for the time required to complete the mandate of the director he is replacing.

Art. 12. The board of directors appoints from among its members a chairman, who will bear the title of chairman of the board of directors.

Art. 13. The board of directors shall meet as often as the Company's interests require.

The board of directors shall meet when convened by the chairman or by two directors at the place, date and time indicated in the notice of the meeting.

The notices shall indicate the place, the date, time and the agenda of the meeting. They shall be addressed in writing to the directors at least five days before the meeting except in cases of emergency to be determined by the chairman of the board or in the case of the prior agreement of all the directors, and this will have to be justified in the minutes of the meeting.

No convening notice is necessary if all the directors are present or duly represented at the meeting.

The meetings of the board of directors are chaired by the chairman of the board. In the event of absence of the chairman, the latter shall appoint another director to chair the meeting of the board of directors in question. Where another director is not appointed by the chairman, the Directors present or represented at the meeting shall appoint the director who will chair the meeting of the board of directors in question.

Art. 14. The board of directors may only deliberate and vote validly if the majority of its members are present or represented at the meeting of the board of directors. A director, who is unable to attend, may by ordinary letter, telegram or fax, be represented by another member of the board, who shall vote on his behalf.

Any member thus delegated may represent several members of the board and exercise, above and beyond his own vote, as many votes as he has proxies.

Any member of the board of directors may participate in a meeting of the board of directors by tele-conference, video-conference or by any other similar means of communication allowing those taking part in this meeting to understand each other and participate in the meeting. Participation in a meeting in this manner is equivalent to being present in person at such a meeting.

The decisions of the board of directors are taken by majority of the votes exercised by the directors present or represented; In the event of a tie, the Chairman shall have the casting vote.

In case of emergencies, the board of directors may by unanimous decision take resolutions by means of a circular, without meeting.

Art. 15. The decisions of the board of directors are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and the members who took part in the vote.

In cases of emergency as set out in article 14 in fine, the resolutions of the board of directors taken by unanimous vote shall be the subject of one or more written documents, the entirety thereof will form the minutes giving evidence of the decisions taken.

Copies of or excerpts from these minutes for production in court or elsewhere shall be signed either by a member of the board of directors, or by the secretary of the meeting of the board of directors, or by any other person duly mandated by the board of directors for this purpose.

Art. 16. The board of directors is invested with the most wide-ranging powers to manage the affairs of the Company and take all administrative and executive steps related to the corporate purpose.

The board of directors shall decide on all matters, which in accordance with the law or these articles of association are not reserved to the general meeting of shareholders.

The board of directors shall represent the Company vis-à-vis any third parties, any authorities and administrations.

Art. 17. The daily management of the affairs of the Company and the representation of the Company in relation to this daily management and the execution of the decisions of the board of directors may be delegated by the board of directors to one or more directors, officers, managers and other agents, shareholders or not, acting alone or jointly.

Art. 18. The board of directors may delegate its powers in relation to the representation of the Company to one or more proxies, either directors or not.

All acts of administration and sale or disposal of assets exceeding those of daily management, as well as any related powers of attorney and delegations, shall, to be valid, be signed by two persons authorised to do so by decision of the board of directors.

The board of directors may delegate all of its powers, relating to a specific object, to one or more of its members or to third parties, even non-shareholders.

Art. 19. The directors' fees, where appropriate, are fixed by the general meeting and charged to the overheads.

Titre IV. - Supervision

Art. 20. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors, who do not have to be shareholders. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine the term of their mandate, which shall not exceed six (6) years. Any statutory auditor may be dismissed from his functions at any time, without advance notice and with or without reason by the shareholders general meeting.

If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) in accordance with article 69 of the Law of the 19th of December 2002 on the trade and companies' register and on accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditors, where appropriate, will be cancelled. An independent auditor may only be removed from his position with due cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

Titre V. - General meeting

Art. 21. The annual general meeting shall meet automatically on the second Thursday of the month of June at 10.00 in the morning, or, if this is a holiday, the next working day at the same time.

All general meetings shall take place at the registered office or any other place specified in the convening notices.

The board of directors may convene extraordinary general meetings whenever the interest of the Company so requires.

A general meeting shall be convened when one or more shareholders, representing at least one tenth of the share capital, request such convening in a written request, indicating the agenda of such meeting.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices.

Art. 22. The convening notices to any general meeting contain the agenda. Any additional points proposed to the agenda forwarded in writing to the board of directors prior to the fixing of the agenda must appear herein, provided that said proposal is signed by one or more shareholders, holding at least one fifth of the share capital.

One or more shareholders together representing ten percent (10%) at least of the issued share capital may request the insertion of one or more item to the agenda of any general meeting by registered letter, sent to the registered office of the Company five days at least prior to the date of the general meeting.

Convening notices shall be made by registered mail addressed to the shareholders at the latest eight days before the date of the meeting.

Each time all the shareholders representing all of the share capital are present or represented and they declare they are familiar with the agenda submitted for deliberation, the general meeting may take place without any prior notice.

Art. 23. Any shareholder may be represented at the meeting by a proxyholder, who does not have to be a shareholder himself.

The board of directors may determine the form of powers of attorney and request that they are sent at the latest four days before the date of the meeting to a trustee that it has appointed.

Art. 24. The general meetings are chaired by the chairman of the board of directors or, in his absence, by the director that has been appointed either by the chairman of the board, or by the directors present or represented at the meeting.

The board of the meeting shall be composed of a chairman, a secretary, either a shareholder or not, to be appointed by the chairman and one scrutineer to be appointed by the meeting.

Art. 25. At any general meeting, each share of capital gives an entitlement to a vote.

Art. 26. The general meeting may only deliberate validly if the shareholders representing the majority of the share capital are present or represented.

Decisions are taken by a majority of votes, except in cases where the law foresees a special majority.

Art. 27. The minutes of the general meeting are signed by the members of the board of the meeting and by the shareholders who so request.

Save in cases where the decisions of the general meeting are the subject of notarised minutes, copies or excerpts for production in court or elsewhere are signed either by a member of the board of directors, or by the secretary of the board of directors, or by a person delegated for this purpose.

Titre VI. - Financial year, Distribution of Profits

Art. 28. The financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December each year.

Each year, on the thirty first of December, the accounts and balance sheet of the Company are closed and the board of directors draws up the inventory and the annual financial statements including the balance sheet, profit and loss statement and the annexes.

Art. 29. Every year, at least one twentieth of the net profits is set aside and allocated to the constitution of a legal reserve.

This transfer ceases to be compulsory when said legal reserve has reached one tenth of the share capital.
The general meeting of the shareholders decides on the allocation of the annual net earnings.

Art. 30. Dividends are paid at the times and places designated by the board of directors.

The board of directors is authorised to pay interim dividends under the conditions and terms specified by the law.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 31. In the event of dissolution of the Company for whatever reason, the general meeting of shareholders appoints one or more liquidators, whose powers and remuneration it shall establish.

Art. 32. The net proceeds of the liquidation, after all debts, charges and costs of liquidation are paid, shall first be used to reimburse the shares up to their nominal value. Any surplus shall be divided, in equal shares parts, among all the shares.

Titre VIII. - Special provision

Art. 33. In relation to whatever is not covered in the present articles, the shareholders shall refer to the provisions of the Law.”

Second resolution

The general meeting acknowledges the resignation of the following directors and grants them discharge for the performance of their mandates:

- M. Hermann LANGE, with effect from the 6th of December 2011;
- M. François DELE, with immediate effect;
- M. Willy GHYSELINCK, with immediate effect;
- M. Alexandre GHYSELINCK, with immediate effect.

Third resolution

The general meeting decides to nominate the following persons as directors of the Company with immediate effect and for a mandate of a term ending on the date of the annual general meeting to be held in 2017:

- Mr. Hans-Joachim Famula, financial officer, born on 20th of October 1953, in Fulda, Germany;
- Mr. Serge Daleiden, director business operations, born on 8th of February 1956, in Ettelbruck, Grand-duchy of Luxembourg;
- Mr. Paul Koetz, manager, born on 4th of April 1957, in Ettelbruck, Grand-duchy of Luxembourg.

There being no further business on the agenda, the meeting is adjourned

WHEREOF the present deed is drawn up in Mersch on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and interpreted to the proxyholder and representative of the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the same signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux mars,

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Luxembourg Mounting Center S.A., une société anonyme régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Avenue T.G. Smith, L-7740 Colmar-Berg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.117, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 21 mars 2001 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

L'assemblée choisit comme président Madame Nicole BLEY, employée, résidant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Sonia GABRIELE, juriste, résidant professionnellement à Colmar-Berg.

Le bureau de cette assemblée ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant

Ordre du jour:

1. Refonte totale des statuts de la Société sans changement de l'objet social, ni de la durée de la société et ajout d'une version anglaise des statuts.

2. Prise d'acte des démissions de et octroi de décharge à M. Hermann LANGE et M. François DELE et de M. Willy GHYSELINCK et M. Alexander GHYSELINCK en tant qu'administrateurs de la Société.

3. Nomination de M. Hans-Joachim FAMULA, M. Paul KOETZ et M. Serge DALEIDEN comme administrateurs de la Société pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Suite aux déclarations du président et après délibérations, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la Société sans en changer l'objet social, ni la durée de la société et décide d'ajouter une version anglaise des statuts de sorte que les statuts auront désormais la teneur suivante:

“Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet Social, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de “Luxembourg Mounting Center S.A.” (ci-après la “Société”).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Colmar-Berg. Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la commune du siège social. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale modifiant les présents statuts. La Société peut établir, par simple décision de son conseil d'administration, des sièges administratifs, succursales, agences, comptoirs dépôts et bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert sera faite et portée à la connaissance du public par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société a pour objet le montage de pneumatiques sur jantes ainsi que tous services et opérations y rattachées et toute autre sorte de services logistiques.

La Société pourra en outre réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La Société pourra constituer toutes garanties, hypothèques et sûretés en faveur de tiers et notamment des établissements de crédit. La Société pourra également s'intéresser par voie d'apport ou par toute autre mise dans toutes les sociétés ou entreprises ayant en tout ou en partie un objet similaire analogue ou connexe au sien ou ayant un objet qui de par sa nature est tel qu'il favorise le développement ou l'extension de son propre objet social.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital Social, Actions, Prime d'Emission

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Toutes les actions ont été entièrement libérées.

Art. 6. Toutes les actions sont et resteront nominatives, étant expressément entendu que les actionnaires n'en pourront jamais demander la conversion en titres au porteur.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires tel que prévu par la loi.

La cession de l'action nominative s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du code civil. Il est loisible à la Société d'accepter et d'inscrire sur le registre un transfert qui serait constaté par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses action en respectant les dispositions des articles 49-2 à 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Art. 7. Toutes les actions sont indivisibles vis-à-vis de la Société. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action pour l'exercice des droits y afférents.

Si plusieurs personnes, à quelque titre ou de quelque façon que ce soit, détiennent une seule et même action, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard le seul propriétaire de l'action. A toute assemblée générale le droit de suspension peut être exercé par le bureau qui décide à la majorité des voix.

Art. 8. Les héritiers, légataires, ayants droit, créanciers et ayants cause d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif et sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les livres, biens et valeurs de la Société, frapper ces derniers d'opposition, demander le partage et la licitation du fonds social, ni s'immiscer en quoi que ce soit dans son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux bilans sociaux et aux délibérations de l'assemblée générale.

Art. 9. Le capital social pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Lors de toute augmentation de capital faite autrement que par voie de fusion ou d'apports en nature, le conseil d'administration déterminera les conditions et la prime d'émission de nouvelles actions.

Celles-ci seront offertes par préférence aux propriétaires des anciennes actions dans la proportion du nombre de titres qu'ils possèdent et aux conditions à arrêter par le conseil d'administration.

Titre III. - Administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Toutefois, s'il est constaté à une assemblée générale d'actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la date à laquelle il est constaté que ces actions sont détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'assemblée générale pour un mandat ne pouvant excéder six ans. Leur mandat peut être renouvelé et est révocable à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil d'administration peut être assisté par un ou plusieurs directeurs qui n'auront que voix consultative.

Art. 11. En cas de vacance d'un poste d'administrateur par suite de décès, démission ou toute autre cause, il pourra y être pourvu provisoirement par les administrateurs restants.

L'assemblée générale procédera, lors de la première réunion suivant la cooptation, à l'élection définitive.

L'administrateur désigné dans les conditions ci-dessus est nommé pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 12. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président qui portera le titre de président du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu, date et heure indiqués dans l'avis de convocation.

Les convocations indiqueront l'endroit, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion. Elles seront adressées par écrit aux administrateurs au moins cinq jours avant la réunion sauf cas d'urgence à apprécier par le président du conseil ou en cas d'accord préalable de tous les administrateurs, ce dont il devra être justifié dans le procès-verbal de la réunion.

Aucune convocation préalable n'est nécessaire si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés à la réunion.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président du conseil. En cas d'absence du président, celui-ci désignera un autre administrateur pour présider la réunion du conseil d'administration en question. Faute de désignation d'un autre administrateur par le président, les administrateurs présents ou représentés à la réunion désigneront l'administrateur qui présidera la réunion du conseil d'administration en question.

Art. 14. Le conseil d'administration ne peut délibérer et voter valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Un administrateur empêché peut, par simple lettre, télégramme ou télécopie, se faire représenter par un autre membre du conseil, qui pourra voter en son nom.

Tout membre ainsi délégué peut représenter plusieurs membres du conseil et émettre, en plus de sa propre voix, autant de voix qu'il a de mandats.

Tout membre du conseil d'administration peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes prenant part à cette réunion de s'entendre mutuellement et de participer à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés; en cas de partage des voix, la voix du président de la réunion est prépondérante.

En cas d'urgence, le conseil d'administration pourra à l'unanimité prendre des résolutions par voie circulaire, sans se réunir.

Art. 15. Les décisions du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et les membres ayant pris part au vote.

En cas d'urgence tel que prévu par l'article 14 in fine, les résolutions du conseil d'administrations prises à l'unanimité feront l'objet d'un ou de plusieurs écrits, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve des décisions intervenues.

Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés soit par un membre du conseil d'administration, soit par le secrétaire de la réunion du conseil d'administration, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil d'administration à cette fin.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires est de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration représente la Société vis-à-vis de tout tiers, toutes autorités et administrations.

Art. 17. La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion et l'exécution des décisions du conseil d'administration peuvent être déléguées par le conseil d'administration à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Art. 18. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs en ce qui concerne la représentation de la Société à un ou plusieurs fondés de pouvoir, administrateurs ou non.

Tous les actes d'administration et de disposition dépassant ceux de la gestion journalière, de même que toutes procurations et délégations y relatives devront, pour être valables, être signés par deux personnes habilitées à cet effet par décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout partie de ses pouvoirs, pour un objet déterminé, à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, même non-actionnaires.

Art. 19. Les émoluments des administrateurs, s'il y en a, sont fixés par l'assemblée générale et imputables sur les frais généraux.

Titre IV. - Surveillance

Art. 20. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera la durée de son/leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Tout commissaire aux comptes peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans notice préalable et avec ou sans cause par l'assemblée générale des actionnaires.

Si les actionnaires de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) en accord avec l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution de commissaires aux comptes, le cas échéant, sera supprimée. Un réviseur d'entreprises agréé ne peut être démis de ses fonctions que pour cause ou avec son approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à dix heures du matin, ou, si ce jour est férié, le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Toute assemblée générale se tiendra au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les convocations.

Le conseil d'administration peut convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Cette convocation sera obligatoire lorsqu'un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième du capital social, la requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 22. Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour. Toute proposition de points additionnels à l'ordre du jour transmise par écrit au conseil d'administration avant la fixation de l'ordre du jour doit figurer dans celui-ci, à condition que ladite proposition soit signée par un ou plusieurs actionnaires, détenant au moins un cinquième du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale par lettre recommandée envoyée au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

Les convocations seront faites par lettres recommandées adressées aux actionnaires au plus tard huit jours avant la date de l'assemblée.

Chaque fois que tous les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à la délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 23. Tout actionnaire pourra se faire représenter à l'assemblée par un mandataire qui ne doit pas être actionnaire lui-même.

Le conseil d'administration pourra déterminer la forme des procurations et exiger qu'elles soient remises au plus tard quatre jours avant la date de l'assemblée chez un dépositaire qu'il aura désigné.

Art. 24. Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur qui aura été désigné soit par le président du conseil, soit par les administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le bureau sera composé d'un président, d'un secrétaire, actionnaire ou non, à désigner par le président et d'un scrutateur à désigner par l'assemblée.

Art. 25. Lors de toute assemblée générale, chaque action de capital donne droit à une voix.

Art. 26. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si les actionnaires représentant la majorité du capital social sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf dans le cas où la loi prévoit une majorité spéciale.

Art. 27. Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

Sauf dans le cas où les décisions de l'assemblée générale font l'objet d'un procès-verbal notarié, les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés soit par un membre du conseil d'administration, soit par le secrétaire du conseil d'administration, soit par une personne déléguée à cette fin.

Titre VI. - Exercice Social, Répartition des Bénéfices

Art. 28. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil d'administration dresse l'inventaire ainsi que les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes.

Art. 29. Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la constitution d'une réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve légale aura atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde bénéficiaire annuel net.

Art. 30. Le paiement des dividendes se fait aux époques et endroits désignés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et modalités prévues par la loi.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 31. En cas de dissolution de la Société pour quelque cause que ce soit, l'assemblée générale des actionnaires nomme un ou plusieurs liquidateurs, dont elle détermine les pouvoirs et fixe les rémunérations.

Art. 32. Le produit net de la liquidation, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation, servira d'abord à rembourser les actions jusqu'à concurrence de leur valeur nominale. Tout surplus sera réparti, par parts égales, entre toutes les actions.

Titre VIII. - Disposition particulière

Art. 33. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions de la Loi."

Seconde résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission des administrateurs suivants et leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats:

- M. Hermann LANGE, avec effet au 6 décembre 2011;
- M. François DELE, avec effet immédiat;
- M. Willy GHYSELINCK, avec effet immédiat;
- M. Alexandre GHYSELINCK, avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017:

- M. Hans-Joachim FAMULA, directeur financier, né le 20 octobre 1953, à Fulda, Allemagne;
- M. Serge DALEIDEN, directeur business operations, né le 8 février 1956, à Ettelbruck, Grand-duché de Luxembourg;
- M. Paul KOETZ, manager, né le 4 avril 1957, à Ettelbruck, Grand-duché de Luxembourg.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que, sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et au représentant des parties comparantes, connus du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. BLEY, S. GABRIELE, P. ROCHAS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 05 mars 2012. Relation: MER/2012/530. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

POUR COPIE CONFORME

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Mersch, le 13 mars 2012.

Référence de publication: 2012032978/512.

(120043022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2012.

Silly-Boulogne Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.420.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the eighteenth of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116 983, here represented by its manager Mr. Eric GILSON, private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, with power to engage the company by his sole signature.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Title I. – Object, Duration, Denomination, Registered Office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the “Connected Companies”). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "SILLY-BOULOGNE INVESTMENT S. à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II. – Capital, Shares

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) divided into 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of the Company with a nominal value of one cent (EUR 0,01) each,.

A partners’ register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. In case of a single member, the Company’s shares held by the single member are freely transferable.

The shares are freely transferable among members. The shares are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Title III. – Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners in accordance with the provisions set out hereafter.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall validly be bound in all circumstances by the sole signature of one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company’s share capital, subject to the provisions of the Law.

Title IV. – Accounting Year, Allocation of Profit

Art. 15. The Company’s year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company’s accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which is the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Title V. – Dissolution, Liquidation

Art. 18. Upon dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

Title VI – General Provisions

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The shares with a nominal value of one eurocent (0.01-EUR) have been subscribed as follows:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prenamed:	1 250 000 shares
TOTAL:	1 250 000 shares

All the shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12.500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (1.300.EUR).

Resolutions of the members

1) The company will be administered by two (2) managers nominated for an unlimited duration:

a) Mr Christian TAMISIER, lawyer, born on 24 April 1961 in Geneva (CH), residing professionally in CH-1205 Geneva, 8, rue St. Léger;

b) Mr Eric GILSON, private employee, born on 25 September, 1971 in Libramont (B), with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-huit avril.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116 983, ici représentée par son gérant Monsieur Eric GILSON, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} – Objet, Durée, Dénomination, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”).

Art. 2.

2.1. L’objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu’à l’étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d’octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l’une et l’autre de ces méthodes, pour l’exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l’acquisition et la gestion d’un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d’une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d’une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d’intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l’acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l’amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L’énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination “SILLY-BOULOGNE INVESTMENT S. à r.l.”.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Titre II – Capital, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d’un eurocent (0.01 EUR) chacune.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, soit par télégramme, télex ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Lorsque le nombre d’associés n’excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d’une résolution identique, envoyés par lettre ou téléfax.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés dans les conditions décrites ci-après.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV. – Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Titre V. – Dissolution, Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Titre VI – Disposition générales

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale d'un eurocent (0.01 EUR) ont été souscrites comme suit:

DEWNOS INVESTMENTS S.à r.l., prénommée:	1.250.000 parts sociales
TOTAL:	1.250.000 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,-EUR).

Décisions des associés

1) La société est administrée par deux (2) gérants nommés pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Christian TAMISIER, avocat, né le 24 avril 1961 à Genève (CH), demeurant professionnellement à CH-1205 Genève, 8, rue St. Léger;

b) Monsieur Eric GILSON, employé privé, né le 25 septembre 1971 à Libramont (B), avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Gilson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2012. Relation: LAC/2012/18550. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012050010/352.

(120068804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

ABN AMRO Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.958.

—
Extrait des résolutions prises lors de L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2012

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs actuels pour une période s'achevant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

- Monsieur Victor van der Kwast
- Monsieur René Vanrijkel
- Monsieur Peter Aelbers
- Monsieur Jan Koopman
- Monsieur Hugues Aubry

3. L'assemblée décide de nommer pour un terme de un an, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013, la société KPMG Audit S.à.r.l - 9 allée Scheffer 2520 Luxembourg - en qualité de réviseurs d'entreprises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2012.

Pour extrait et traduction conformes

ABN AMRO Life

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2012056069/24.

(120078743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Confidea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 209, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.449.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012053109/11.

(120074906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Casabella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.016.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053082/10.

(120073864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Clemency RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 42.294.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053083/10.

(120074778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Cornelyshaff Société Coopérative, TheFormJuriWasNull.

Siège social: L-9757 Kalborn, 2, Am Eck.
R.C.S. Luxembourg B 94.806.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de Cornelyshaff Société Coopérative tenue le 16 mars 2012 à 11.00 heures à Kalborn

L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège de la société coopérative de L – 9753 Heinerscheid, 37, Maison à L – 9757 Kalborn, 2, Am Eck.

Pour extrait sincère et conforme

La gérante

Référence de publication: 2012053084/13.

(120074154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

BLACKROCK Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 34.079.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 24 juin 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Geoffrey Richard Radcliffe, Administrateur, avec adresse professionnelle au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- Nicholas Hall, Administrateur, avec adresse professionnelle au 85, Briarwood Road, SW4 9PJ London, Royaume-Uni
- Frank Le Feuvre, Administrateur, avec adresse professionnelle à Grenville Street, JE1 OBR St Helier, Chanel Islands, Jersey

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréée de Deloitte SA, avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012055537/21.

(120077799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Ter Beke Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 40.550.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 4 mai 2012

«L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Marc HOFMAN,
- Monsieur Lambert SCHROEDER, 534 rue de Neudorf L-2220 Luembourg
- Monsieur René STEVENS.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant Deloitte AUDIT, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.»

Pour la société TER BEKE LUXEMBOURG

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012053545/19.

(120074455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

WP XIII Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.797.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WP VIII Investments LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, registered with its principal place of business at 450, Lexington Avenue, New York, NY 10017, USA, registered with the Delaware Division of Corporation under number 4605609,

here represented by Mrs. Anne-Laure Giraudeau, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on April 19, 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP XIII Investments S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412, route d'Esch L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140797, incorporated pursuant to a not deed of Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 18 July 2008 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n°2104 on 29 August 2008. The articles of incorporation have been amended for the last time by a notarial deed on 21 May 2010 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n°1616 on 10 August 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company.
2. Decision to appoint the liquidator and determination of its powers.

After having reviewed the items of the agenda and having waived any notice requirement, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the sole shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to appoint AIM Services S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholder in cash or in kind in its sole discretion. Subject to the Law, such distribution may take the form of advance payments of liquidation proceeds.

Whereas, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingtième jour d'avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

WP VIII Investments LLC, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 4605609, dont le siège principal d'activité est 450, Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, le 19 avril 2012.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de WP XIII Investments S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis 412, route d'Esch L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 140797, constituée par acte notarié en date du 18 juillet 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro n°2104 le 29 août 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte notarié en date du 21 mai 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro n°1616 le 10 août 2010.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, peut valablement délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Décision de dissoudre la Société.
2. Décision de nommer le liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après avoir examiné les points à l'ordre du jour, la partie comparante demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que le disposent les articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires ces pouvoirs en déterminant l'étendue et la durée de la délégation.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. L. GIRAUDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 avril 2012. Relation: EAC/2012/5545. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012052960/110.

(120073138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Crownstone Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.448.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2012053089/10.

(120074354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Caros Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 85.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012053094/13.

(120074359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Aspelt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.313.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 7 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant que gérant avec effet au 7 mai 2012; et
- nomination en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat au 7 mai 2012, de Monsieur Robert van 't Hoef, née le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat c'est Indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012053671/19.

(120075559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Go Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.529.

L'an deux mille douze, le vingt-six avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à ANC. Luxembourg sous la dénomination de "GO INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 75.529, constituée par acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2000 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 594 du 19 août 2000.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître André SCHWACHTGEN, préqualifié, en date du 13 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 280 du 15 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Stefano MARCHESE, expert-comptable, domicilié professionnellement au Via Granello 3/19 Geneva.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L – 1449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre mille six cent trente-trois (4.633) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent soixante-trois mille trois cents euros (EUR 463.300,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;
2. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 23 Via Larga, I-20121 Milan, Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne, et de la forme juridique de «società per azioni», sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.
3. Changement de la dénomination sociale de la société qui se dénommera «GO INVESTMENTS SPA».
4. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la société en Italie.
5. Refonte complète des statuts comprenant une modification de la durée de la société ainsi qu'une reformulation de son objet social, pour les mettre en concordance avec la législation italienne.
6. Nomination de Monsieur Alfio POLI, né à Casalmaggiore, le 5 septembre 1949, demeurant à Casalmaggiore, Via Formis, 19, code fiscal:° PLO LFA 49P05 B898B, comme administrateur unique de la société et fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat.
7. Nomination d'un collège de commissaires aux comptes («Collegio Sindacale»):
 - Monsieur Stefano BAGNARA, né à Genova, le 15 janvier 1973, demeurant Genova, Via San Vincenzo, 89/2, code fiscal:° BGN SFN 73A15 D969A membre effectif, Président du Collegio Sindacale;
 - Madame Fiammetta GRASSI, née à Genova, le 3 juillet 1953, demeurant Ronco Scrivia, via IV Novembre, 9/13, codice fiscale n° GRS FMT 53L43 D969M, membre effectif;
 - Monsieur Fabio COACCI né à Genova, le 6 janvier 1964, demeurant à Via Palestro, 25/28, codice fiscale n° CCC FBA 64A06 D969Z– membre effectif;
 - Madame Simonetta PESCE née à Rossiglione le 17 mars 1967, demeurant via Martiri Benedicta, 17/7, codice fiscale n° PSC SNT 67C57 H581E, membre suppléant;
 - Monsieur Daniele DAVIGO, né à Sanremo, le 25 octobre 1974, demeurant a Sanremo, via Val del Ponte, 53, codice fiscale n° DVG DNL 74R25 I138V, membre suppléant,et fixation de leurs pouvoirs et du terme de leur mandat.

8. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

9. Décision de soumettre les points ci-dessus à la condition suspensive du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Milan.

10. Délégation de pouvoirs.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 26 avril 2012 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société par action selon le droit italien.

La décision de transfert du siège social en Italie a été acceptée à l'unanimité des obligataires de la société ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie à Milan, Via Larga, 23.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "GO INVESTMENTS SPA."

Cinquième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole THOMMES, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea DANY, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

Les statuts, complètement refondus afin d'être adaptés à la législation italienne, auront désormais le teneur suivante:

STATUTO

«STATUTO "GO INVESTMENTS S.P.A."»

Parte I. Denominazione - Sede - Durata - Oggetto

Art. 1. Denominazione.

1.1 E' costituita una società per azioni sotto la denominazione: "GO INVESTMENTS S.P.A."

Art. 2. Sede.

2.1 La società ha sede nel Comune di Milano, all'indirizzo indicato nel registro delle imprese a sensi dell'art. 111-ter delle disposizioni per l'attuazione del codice civile.

2.2 La modifica dell'indirizzo, nell'ambito dello stesso Comune, della sede e delle eventuali sedi secondarie è di competenza degli Amministratori.

2.3 La Società ha facoltà di istituire, modificare e sopprimere sedi secondarie, succursali, filiali, stabilimenti, magazzini, negozi, agenzie, rappresentanze, uffici e altre unità locali, in Italia e all'estero, nei modi di legge.

Art. 3. Domicilio dei soci.

3.1 Il domicilio dei soci, per ogni rapporto con la Società, è quello risultante dal libro dei soci; a tal fine dovrà essere annotata su tale libro ogni modifica di domicilio comunicata per iscritto dai soci. Ove il socio abbia comunicato il proprio indirizzo di posta elettronica, a tale indirizzo potrà essere inviato ogni avviso o comunicazione e dovrà essere indicato nel Libro dei Soci; in caso di variazione di detto indirizzo, la Società dovrà aggiornare tempestivamente il Libro dei Soci dietro comunicazione per iscritto della variazione.

Art. 4. Durata.

4.1 La durata della Società è fissata al 31 (trentuno) dicembre 2050 (duemilacinquanta) e potrà essere prorogata oppure anticipatamente sciolta con deliberazione dell'assemblea straordinaria.

Art. 5. Oggetto.

5.1 La società ha per oggetto le seguenti attività:

1) l'assunzione, diretta o indiretta, di partecipazioni ed interessenze in altre società, imprese ed enti, di qualsiasi forma ed oggetto, italiani ed esteri;

2) l'attività di investimento sul mercato monetario, finanziario e valutario dei propri capitali, comprese, a titolo esemplificativo, la compravendita di azioni, obbligazioni, titoli di Stato, quote di fondi comuni di investimento aperti e chiusi, partecipazioni in società di investimento a capitale variabile (S.I.C.A.V.) e di ogni altro valore mobiliare, emessi in Italia o all'estero, nonché di valute estere; la stipulazione di contratti di Borsa, di contratti a termine e di contratti "futures" su titoli azionari, obbligazionari, merci, indici di Borsa, italiani ed esteri e divise estere, la compravendita di opzioni di acquisto e vendita, warrants, diritti di opzione, nonché di ogni diritto similare; l'effettuazione di operazioni con ogni altro strumento sui mercati finanziari;

3) il coordinamento tecnico, gestionale e finanziario delle società ed enti ai quali partecipa, a favore dei quali potrà prestare garanzie, effettuare finanziamenti, svolgere funzioni di tesoreria.

5.2 In relazione ai detti scopi la Società potrà compiere qualsiasi operazione mobiliare, immobiliare, finanziaria (quest'ultima non nei confronti del pubblico e comunque nel rispetto dei limiti di cui alle leggi in materia bancaria e creditizia) e commerciale ritenuta utile o necessaria per il raggiungimento dell'oggetto sociale.

5.3 Potrà inoltre prestare avalli, fidejussioni ed ogni altra garanzia anche reale, anche per obbligazioni di terzi.

5.4 Restano comunque escluse la sollecitazione del pubblico risparmio; le attività per natura o modo di esercizio riservate a società di intermediazione mobiliare, ivi comprese le operazioni volte al collocamento di titoli o valori mobiliari.

Parte II. Capitale - Azioni

Art. 6. Capitale sociale.

6.1 Il capitale sociale è di euro 463.300 diviso in numero 4.633 azioni del valore nominale di cento euro ciascuna.

6.2 La Società può conseguire dai soci versamenti in conto capitale o finanziamenti onerosi o gratuiti, purché nei limiti ed alle condizioni statuiti dalla legge in tema di raccolta del risparmio. I finanziamenti dei soci si presumono gratuiti se non è convenuta l'onerosità.

Art. 7. Azioni.

7.1 Le azioni sono nominative.

7.2 Ogni azione attribuisce il diritto ad un voto.

7.3 L'azione è indivisibile ed il caso di comproprietà è regolato dalla legge.

7.4 Le limitazioni al trasferimento delle azioni devono risultare dal titolo.

7.5 In caso di aumento del capitale sociale, tale aumento dovrà essere offerto in opzione ai soci, in rapporto alle azioni da ciascuno possedute.

Art. 8. Clausola di prelazione.

8.1 Il socio che intende cedere tutte o parte delle proprie azioni dovrà darne comunicazione mediante lettera raccomandata A/R a tutti gli altri soci all'indirizzo risultante dal libro dei Soci.

8.2 Gli altri soci hanno diritto ad acquistare le azioni offerte in alienazione in proporzione alle azioni da ciascuno già possedute entro 60 (sessanta) giorni dalla data del ricevimento della comunicazione al prezzo determinato tenuto conto della consistenza patrimoniale della Società e delle sue prospettive reddituali, nonché dell'eventuale valore di mercato delle azioni.

8.3 In caso di disaccordo sul valore delle azioni questo verrà determinato dall'Arbitro previsto dal successivo art. 29 del presente Statuto e con le modalità ivi previste.

8.4 Ove qualcuno dei soci non intenda acquistare la sua parte delle azioni offerte in alienazione, essa potrà essere acquistata dai soci che hanno accettato l'offerta, sempre con ripartizione tra questi ultimi in proporzione alle azioni già possedute.

8.5 Qualora invece nessun socio abbia accettato nel termine suddetto l'offerta, il trasferimento delle azioni a favore di soggetti non soci potrà essere effettuato liberamente.

8.6 Il socio che intenda costituire in pegno, in tutto o in parte, le proprie azioni, dovrà darne comunicazione scritta (mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno) agli altri soci, indicando le condizioni dell'operazione di finanziamento in relazione alla quale le azioni dovrebbero essere costituite in pegno e gli altri soci avranno diritto di preferenza nell'esecuzione dell'operazione stessa, diritto da esercitarsi dandone comunicazione scritta (nella stessa forma di cui sopra) entro trenta giorni dal ricevimento della lettera d'offerta.

8.7 In caso di esercizio del diritto di preferenza, il diritto di voto relativo alle azioni date in pegno spetterà al socio debitore, che ha costituito le azioni in pegno.

8.8 Ove gli altri soci non si avvalgano del diritto di preferenza, di cui sopra, il socio interessato potrà compiere l'operazione, ma ciò:

- a) solamente con primario Istituto Bancario;
- b) ed a condizione che l'Istituto medesimo si obblighi all'osservanza della clausola di prelazione contenuta nei precedenti paragrafi del presente articolo ed accetti la conservazione del diritto di voto al socio debitore.

Art. 9. Obbligazioni e altri strumenti finanziari.

9.1 L'emissione di obbligazioni ordinarie è deliberata dall'organo amministrativo; quella di obbligazioni convertibili è deliberata dall'assemblea straordinaria.

9.2 L'assemblea, con apposita delibera adottata in sede straordinaria, potrà attribuire all'organo amministrativo la facoltà di emettere in una o più volte obbligazioni convertibili sino ad un ammontare determinato e per il periodo massimo di cinque anni dalla data della deliberazione; è esclusa comunque la facoltà di escludere o limitare il diritto di opzione spettante ai soci o ai possessori di altre obbligazioni convertibili.

9.3 La società può emettere strumenti finanziari diversi dalle azioni e dalle obbligazioni, forniti di specifici diritti patrimoniali o anche di diritti amministrativi, escluso comunque il voto nell'assemblea generale degli azionisti e ciò a fronte dell'apporto da parte dei soci o di terzi anche di opera o servizi.

9.4 L'emissione di tali strumenti finanziari è deliberata dall'assemblea straordinaria degli azionisti, la quale provvederà anche a stabilire le modalità e condizioni di emissione, i diritti che conferiscono, le sanzioni in caso di inadempimento delle prestazioni e, se ammessa, la legge di circolazione, apportando, ai sensi di legge, le necessarie modificazioni allo Statuto sociale.

Art. 10. Recesso.

10.1 Non si prevedono altre cause di recesso oltre a quelle inderogabilmente previste dalla legge.

10.2 I termini e le modalità di esercizio del diritto di recesso, i criteri per la determinazione del valore delle azioni e il procedimento di liquidazione delle stesse è disciplinato dalla legge

Parte III. Assemblee

Art. 11. Deliberazioni dell'assemblea.

11.1 L'assemblea degli azionisti regolarmente costituita rappresenta la universalità dei soci e le sue deliberazioni prese in conformità della legge e dello Statuto obbligano tutti i soci ancorché non intervenuti o dissenzienti.

Art. 12. Tipi di assemblee e termine per la convocazione.

12.1 L'assemblea degli azionisti è ordinaria o straordinaria così come disposto dalla legge.

12.2 L'assemblea ordinaria per l'approvazione del bilancio deve essere convocata almeno una volta all'anno entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale. Nel caso in cui la Società sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato o quando lo richiedano particolari esigenze relative alla struttura o all'oggetto della Società, tale assemblea potrà essere convocata entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio.

12.3 L'assemblea straordinaria degli azionisti sarà convocata nei casi previsti dalla legge e ogni qualvolta sarà giudicato opportuno dall'organo amministrativo.

Art. 13. Luogo di convocazione dell'assemblea.

13.1 L'assemblea degli azionisti sarà convocata dall'organo amministrativo nella sede sociale o altrove, purché in Italia, in altro Stato aderente all'Unione Europea o negli Stati Uniti d'America.

Art. 14. Convocazione.

14.1 L'assemblea ordinaria o straordinaria degli azionisti viene convocata dall'organo amministrativo mediante avviso contenente l'indicazione del giorno, dell'ora e del luogo dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

14.2 Le formalità per la convocazione, la costituzione dell'assemblea, la validità delle deliberazioni, il diritto di intervento all'assemblea e la rappresentanza nell'assemblea sono disciplinate dalla legge; tuttavia, in deroga a quanto previsto dalla legge, l'avviso di convocazione non deve essere pubblicato nella Gazzetta Ufficiale ma deve essere inviato ai soci, agli amministratori, ai componenti il Collegio Sindacale e al soggetto incaricato della revisione contabile, ove tale incarico non sia svolto dallo stesso Collegio Sindacale, con mezzi (fax, posta elettronica, lettera raccomandata inviata per posta o consegnata a mano, o in altro modo) che garantiscano la prova dell'venuto ricevimento almeno otto giorni prima della adunanza.

14.3 In mancanza delle formalità di convocazione sopra indicate, l'assemblea è regolarmente costituita quando è rappresentato l'intero capitale sociale e partecipa alla stessa la maggioranza dei componenti dell'organo amministrativo e di controllo. Tuttavia, in tale ipotesi ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

Art. 15. Presidenza dell'assemblea.

15.1 L'assemblea degli azionisti è presieduta dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o dall'Amministratore più anziano di età o dall'Amministratore Unico o, in mancanza, dalla persona anche non socia eletta dai soci presenti.

15.2 L'assemblea elegge un Segretario che può essere anche un non socio; l'assistenza del Segretario non è necessaria quando il verbale dell'assemblea è redatto da un Notaio.

Art. 16. Assemblea in videoconferenza.

16.1 L'assemblea, sia ordinaria sia straordinaria, potrà svolgersi in videoconferenza, dovendosi intendere con tale definizione quella particolare modalità di svolgimento della stessa ove i soci e gli altri intervenuti siano dislocati in più luoghi, contigui o distanti, ed audio/video collegati.

16.2 Ai fini della validità della stessa:

a) nell'avviso di convocazione dovranno essere indicati i luoghi audio/video collegati nei quali potranno affluire i soci e gli altri intervenuti;

b) le modalità di collegamento audio/video dovranno consentire:

(i) al Presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, di regolare lo svolgimento della votazione, di constatare e di proclamare i risultati della votazione;

(ii) al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

(iii) agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno.

16.3 La riunione dovrà ritenersi svolta nel luogo ove siano presenti il Presidente dell'assemblea ed il soggetto verbalizzante.

Art. 17. Quorum costitutivo e Deliberativo delle assemblee.

17.1 Le assemblee ordinarie e straordinarie, in prima e in seconda convocazione, sono valide e votano con le maggioranze stabilite dalla legge.

Parte IV. Amministrazione

Art. 18. Amministrazione e Composizione.

18.1 La società è amministrata da un Amministratore Unico o da Consiglio di Amministrazione, composto da due a nove membri, anche non soci, a scelta dell'assemblea ordinaria.

18.2 La nomina degli Amministratori non può essere fatta per un periodo superiore a tre esercizi, con scadenza alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo all'ultimo esercizio della loro carica, salva la rieleggibilità.

18.3 Se viene meno almeno la metà degli amministratori tutti decadranno dalla carica e dovrà essere immediatamente convocata l'assemblea dei azionisti per la nomina di un nuovo organo amministrativo.

Art. 19. Deleghe.

19.1 Il Consiglio di Amministrazione elegge, tra i propri membri, un Presidente, se questi non è nominato dall'assemblea.

19.2 Il Consiglio di Amministrazione può nominare, sempre tra i propri membri, un Vice Presidente ed uno o più Amministratori Delegati, determinando, nei limiti previsti dalla legge, i poteri da affidare congiuntamente o disgiuntamente.

19.3 Il Consiglio di Amministrazione può altresì delegare, nei limiti di legge, le proprie attribuzioni ad un comitato esecutivo composto da alcuni dei suoi membri determinando il contenuto, i limiti e le eventuali modalità di esercizio della delega.

Art. 20. Compensi.

20.1 I compensi agli Amministratori saranno determinati di volta in volta in misura fissa e/o come partecipazione agli utili.

20.2 Agli Amministratori spetta comunque il rimborso delle spese sostenute per ragioni del proprio ufficio

Art. 21. Convocazione.

21.1 Il Consiglio di Amministrazione viene convocato dal Presidente, da un Amministratore Delegato o da due Consiglieri, con lettera raccomandata da spediti almeno cinque giorni prima a ciascun Consigliere, a ciascun Sindaco e al soggetto incaricato della revisione contabile ove tale incarico non sia svolto dallo stesso Collegio Sindacale; nei casi di urgenza, la convocazione potrà essere fatta anche con telegramma, fax, posta elettronica o altro mezzo idoneo, da spediti almeno due giorni prima.

21.2 Il Consiglio di Amministrazione si riunisce nella sede sociale o altrove, purché in Italia o in altro Stato membro dell'Unione Europea.

21.3 Il Consiglio potrà riunirsi e deliberare, anche senza formale convocazione, quando i suoi membri, i sindaci e il soggetto incaricato della revisione, se nominato, siano presenti al completo.

Art. 22. Deliberazioni.

22.1 Per la validità delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione si richiede la presenza della maggioranza dei suoi membri in carica.

22.2 Le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta dei voti dei presenti; in caso di parità prevale il voto del Presidente, fatta eccezione per il caso in cui il Consiglio di Amministrazione sia composto da due membri.

22.3 Le riunioni del Consiglio di Amministrazione si potranno svolgere anche per teleconferenza o audio e/o videoconferenza a condizione che ciascuno dei partecipanti possa essere identificato da tutti gli altri e che ciascuno dei partecipanti sia in grado di intervenire in tempo reale durante la trattazione degli argomenti esaminati, nonché di ricevere, trasmettere e visionare documenti. Sussistendo queste condizioni, la riunione si considera tenuta nel luogo in cui si trovano il Presidente e il Segretario.

22.4 I verbali del Consiglio, trascritti in apposito libro, sono firmati dal Presidente e dal Segretario della riunione.

Art. 23. Poteri.

23.1 Il Consiglio di Amministrazione è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della Società, senza eccezione di sorta ed ha facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione e il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge, in modo tassativo, riserva all'assemblea.

23.2 Qualora sia nominato un Amministratore Unico, a questo spettano nella trattazione degli affari sociali tutti i poteri di ordinaria e di straordinaria amministrazione della Società, ad eccezione unicamente delle seguenti operazioni per il cui compimento l'Amministratore Unico dovrà essere previamente autorizzato dall'assemblea ordinaria dei soci:

a) atti di disposizione aventi ad oggetto beni immobili e beni mobili registrati, nonché diritti reali di godimento e di garanzia sugli stessi;

b) prestazioni di garanzie reali e personali da parte della Società per obbligazioni di terzi;

c) stipulazione di contratti di finanziamento, siano essi effettuati da parte della Società a favore di terzi, oppure da parte di terzi a favore della Società; ai fini del presente articolo, non si considerano contratti di finanziamento le dilazioni di pagamento del prezzo concesse dal venditore in relazione ad operazioni di acquisizioni di beni e diritti da parte della Società;

d) l'emissione di cambiali, l'accettazione di tratte, e la loro girata, salvo che questa avvenga con la clausola "senza garanzia".

Art. 24. Rappresentanza.

24.1 La rappresentanza della società, anche in giudizio, e la firma sociale, per tutti gli atti di ordinaria e straordinaria amministrazione, senza limitazione alcuna, spettano al Presidente del Consiglio di Amministrazione oppure all'Amministratore Unico.

24.2 Al Vice Presidente e agli Amministratori Delegati, se nominati, è attribuita disgiuntamente la rappresentanza e la firma sociale nei limiti di legge e dei poteri loro conferiti.

24.3 L'organo amministrativo può nominare direttori, institori preposti a sedi secondarie, procuratori speciali per singoli affari o gruppi di affari, stabilendone mansioni e poteri.

Parte V. Organo di controllo

Art. 25. Collegio sindacale e Revisione legale.

25.1 Il Collegio Sindacale è composto di tre membri effettivi e due supplenti nominati e funzionanti a sensi di legge.

25.2 Essi durano in carica tre esercizi con scadenza alla data dell'assemblea convocata per l'approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio della loro carica e sono rieleggibili. L'Assemblea che nomina i sindaci designa il Presidente del Collegio Sindacale e determina anche il compenso spettante per il triennio ai Sindaci effettivi.

25.3 Quando la Società non sia tenuta alla redazione del bilancio consolidato e non faccia ricorso al mercato del capitale di rischio, la revisione legale è esercitata dal Collegio Sindacale se interamente costituito da revisori legali iscritti nell'apposito registro ed in mancanza la revisione legale sulla Società è esercitata da un revisore legale o da una società di revisione iscritti nell'apposito registro.

Parte VI. Bilancio ed utili

Art. 26. Esercizio sociale.

26.1 L'esercizio sociale si chiude al trentuno dicembre di ogni anno.

26.2 L'organo amministrativo provvede alla redazione del Bilancio nei modi di legge.

Art. 27. Utili.

27.1 Dall'utile netto risultante dal Bilancio approvato il 5% (cinque per cento) viene dedotto per essere assegnato alla riserva legale, finché essa non raggiunga il quinto del capitale sociale.

27.2 L'utile che residua verrà destinato secondo le decisioni dell'assemblea dei soci.

27.3 I dividendi saranno ripartiti fra i soci in proporzione alla azioni da ciascuno possedute.

27.4 I dividendi non esatti andranno prescritti a favore del fondo di riserva, dopo cinque anni dal giorno in cui saranno divenuti esigibili.

Parte VII. Scioglimento

Art. 28. Scioglimento.

28.1 Addivenendosi, per qualunque motivo, allo scioglimento della società, le norme per la liquidazione, la nomina del liquidatore o dei liquidatori, sono stabilite dall'assemblea, osservate le disposizioni di legge.

Parte VIII. Arbitrato e Disposizioni finali

Art. 29. Arbitrato.

29.1 Qualunque controversia che abbia ad oggetto diritti disponibili e che fosse per sorgere tra i soci, oppure tra i soci ed aventi causa di un socio, o tra i soci e la Società, o fra aventi causa di un socio e la Società o gli Amministratori o i Sindaci o il Revisore, o fra i soci e gli Amministratori o i Sindaci o il Revisore, o fra la Società e gli Amministratori o i Sindaci o il Revisore, in dipendenza dei rapporti sociali e dei presenti patti, e ciò anche in caso di liquidazione della Società, sarà demandata per la risoluzione ad un Arbitro nominato dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti e degli Esperti contabili di Milano.

29.2 Appena accettata la nomina, l'arbitro è tenuto a convocare le parti di persona entro 30 (trenta) giorni per un tentativo di conciliazione. Non riuscendo il tentativo, l'arbitro dà inizio al procedimento.

29.3 La sede dell'arbitrato è in Milano nel luogo scelto dall'arbitro unico.

29.4 L'arbitro deve pronunciare il lodo nel termine di 120 (centoventi) giorni dall'accettazione.

29.5 L'arbitro provvede direttamente alla liquidazione delle spese e degli onorari secondo il principio della soccombenza.

29.6 L'Arbitro giudicherà secondo diritto, in modo rituale.

Art. 30. Rinvio.

30.1 Per quanto non è espressamente contemplato nel presente Statuto, si fa riferimento alle disposizioni contenute nel Codice Civile e alle leggi speciali in materia.»

Huitième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, un administrateur unique, avec les pouvoirs lui conférés par les nouveaux statuts italiens et pour une durée de trois exercices, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31.12.2014, sauf révocation ou démission, en la personne de Monsieur Alfio POLI, né à Casalmaggiore, le 5 septembre 1949, demeurant à Casalmaggiore, Via Formis, 19, code fiscal:° PLO LFA 49P05 B898B.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer, en conformité avec la législation italienne, pour une durée de trois exercices, un collège de commissaires («Collegio Sindacale») composé des membres suivants:

- Monsieur Stefano BAGNARA, né à Genova, le 15 janvier 1973, demeurant Genova, Via San Vincenzo, 89/2, code fiscal:° BGN SFN 73A15 D969A membre effectif, Président du Collegio Sindacale;

- Madame Fiammetta GRASSI, née à Genova, le 3 juillet 1953, demeurant Ronco Scrivia, via IV Novembre, 9/13, codice fiscale n° GRS FMT 53L43 D969M, membre effectif;

- Monsieur Fabio COACCI né à Genova, le 6 janvier 1964, demeurant à Via Palestro, 25/28, codice fiscale n° CCC FBA 64A06 D969Z- membre effectif;

- Madame Simonetta PESCE née à Rossiglione le 17 mars 1967, demeurant via Martiri Benedicta, 17/7, codice fiscale n° PSC SNT 67C57 H581E, membre suppléant;

- Monsieur Daniele DAVIGO, né à Sanremo, le 25 octobre 1974, demeurant à Sanremo, via Val del Ponte, 53, codice fiscale n° DVG DNL 74R25 I138V, membre suppléant,

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31.12.2014.

Tous les membres du «Collegio Sindacale» sont inscrits au «Albo dei Dottori Commercialisti e degli Esperti Contabili» et au «Registro dei Revisori Legali».

Sachant que la société n'est pas tenue à l'établissement d'un bilan consolidé, la révision légale des comptes annuels sera effectuée par le «Collegio Sindacale», selon l'art. 2409-bis du Code Civil Italien.

L'assemblée décide en outre que les émoluments sont fixés à EUR 5.000,00 pour chacun des membres effectifs du «Collegio Sindacale» et à EUR 7.000,00 pour le Président du «Collegio Sindacale».

Dixième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce de Milan;
- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.
- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Onzième résolution

Les résolutions prises ci-avant sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre de Commerce Italien.(«Registro delle Imprese»).

Douzième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Alfio POLI, préqualifié aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien («Registro delle Imprese»), avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. MARCHESE, M. ZIANVENI, S. SABELLA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2012. LAC/2012/19681. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012051457/399.

(120071595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Let'z Clown, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3324 Bivange, 30, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg F 9.132.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Javier Benito, domicilié 30, rue Ed. Steichen L-3324 Bivange, éducateur gradué, de nationalité espagnole;
 - Mathilde Guénard, domiciliée 10, boulevard de Metz F-54350 Mont Saint Martin, clown, de nationalité française;
 - Noël Heinzelmann, domicilié 10, rue de Walferdange F-54260 Longuyon, clown, de nationalité belge;
- et toutes celles et ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination "Let'z Clown" association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- promouvoir l'art du clown et son développement au Grand-Duché de Luxembourg.
- créer des spectacles, événements, impromptus, mises en scène ou toute autre forme artistique.
- permettre une formation continue.
- susciter et organiser des espaces de recherche autour de l'art du clown.
- organiser et mettre en place des stages, formations et ateliers autour de l'art du clown.
- promouvoir des événements favorisant la connaissance de l'art du clown.
- favoriser autour de l'art du clown tout contact et échange entre tous ressortissants et non ressortissants du Grand-Duché de Luxembourg.
- l'association peut s'associer, déléguer et contracter tous services avec des tiers dans le cadre de la réalisation de ses objectifs.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège au 30 rue Ed. Steichen à L-3324 Bivange

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 7. Les membres dont le nombre ne peut être inférieur à trois sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 9. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est considéré comme démissionnaire tout membre ne payant plus sa cotisation.

Art. 10. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 11. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

IV. Cotisations

Art. 12. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation est fixé à 20,- € minimum.

Art. 13. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

V. L'assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres est organisée une fois par an et extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un 5^{ème} des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. La convocation se fait au moins deux semaines avant la date fixée pour l'assemblée générale, par courrier postal ou électronique. La convocation sera accompagnée d'une proposition d'ordre du jour.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un 5^{ème} au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur y objet ne figurant pas.

Art. 17. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne,
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse,
- l'approbation des budgets et comptes
- la dissolution de l'association

Art. 18. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par la voie postale ou courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par un membre du conseil d'administration. Elles sont consultables par les membres associées et personnes tiers.

VI. Administration

Art. 19. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. La durée de leur mandat est indéterminée. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire est responsable des écrits et le trésorier gère les comptes.

Art. 20. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande des deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Toute décision est prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 21. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association.

Art. 22. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 23. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité, les comptes de l'exercice écoulé et le prévisionnel de l'année qui suit.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 25. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur
- l'autofinancement

VII. Modification des statuts, Dissolution et Liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents. Dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- si dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association ayant des buts similaires.

VIII. Dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparant déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Ainsi fait à Bivange, le 4 mai 2012.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2012052973/109.

(120072603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Caros Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 85.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012053095/13.

(120074360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Aspelt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.313.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 7 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Israel Domingo Basilio en tant que gérant avec effet au 7 mai 2012; et

- nomination en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat au 7 mai 2012, de Madame Xenia Kotoula, née 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat c'est Indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012053672/19.

(120075559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

CB - Accent Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.623.

Monsieur Luc COURTOIS, Administrateur du fonds CB-Accent Lux a changé d'adresse légale au 2, rue Peternelchen, L-2370 Luxembourg- Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Un agent domiciliataire

Référence de publication: 2012053097/12.

(120074141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

CENSI Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 159.894.

Auszug des schriftlichen Gesellschafterbeschlusses vom 22. April 2012

Beschlüsse:

1. Beschluss: Abberufung von Herrn M. Staratschek

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Martin Staratschek, als A-Geschäftsführer der CENSI Holding A S.à r.l. mit sofortiger Wirkung abzuberufen.

2. Beschluss: Berufung von Herrn Achim Mattes als Geschäftsführer

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Achim Mattes, geboren am 29.04.1978 in D-54290, Trier, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, als A-Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer für die CENSI Holding A S.à r.l. mit sofortiger Wirkung zu berufen.

Référence de publication: 2012053098/17.

(120074134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Commercial Self Storage Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.136.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053105/9.

(120074761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Beaufort (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.311.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 7 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant que gérant avec effet au 7 mai 2012; et
- nomination en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat au 7 mai 2012, de Madame Xenia Kotoula, née 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat c'est Indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012053704/19.

(120075585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Chama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 76.958.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012053099/10.

(120074384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Moog Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.831.200,00.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 19.826.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés du 08 février 2012:

L'Assemblée Générale des Associés tenue le 8 février 2012 a décidé de nommer un délégué à la gestion journalière supplémentaire:

- Monsieur Mathias DRILLON, né le 09 mai 1973 à Paris (France), Directeur Informatique de la société MOOG Luxembourg Sàrl, et, demeurant à Rue du Rhin 29, B-6700 ARLON - Belgique a été nommé Délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée à compter du 8 février 2012.

Il détiendra un pouvoir de signature B.

Les détenteurs de signature B ont un pouvoir de signature conjoint pour les opérations courantes relevant de la gestion journalière de la société jusqu'à un montant de 100.000,- euros. Les détenteurs de signature B doivent requérir la signature d'un détenteur de signature A pour toutes les opérations dont le montant excède 100.000,- euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 8 février 2012.

Peter BECKER

Président du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2012055780/22.

(120078569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Château Sarasin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053100/10.

(120074115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Chi-Square S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.951.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 18 avril 2012

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Avril 2013, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, PKF ABAX Audit S.A., résidant professionnellement au 6, Place de Nancy, L-2212, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053101/13.

(120074822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 18 avril 2012 que:

Suite à la démission de Monsieur Gerhard Zeiler en qualité d'administrateur délégué de la société avec effet à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2012, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de désigner Monsieur Guillaume de Posch en qualité d'administrateur délégué de la société, cette désignation prenant effet à partir du 19 avril 2012 et partant décide de déléguer à Monsieur Guillaume de Posch la gestion journalière de la société et la représentation de celle – ci, sous sa seule signature, en ce qui concerne cette gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053103/15.

(120074139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

DIF A63 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.217.

—
Le siège de La Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1^{er} mai 2012.

Le siège de DIF Management Luxembourg S.à r.l. en tant de gérant de La Société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à partir du 1^{er} mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF A63 Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2012053137/16.

(120074017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Colorado Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.932.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2012053104/12.

(120074372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.433.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu en date du 28 avril 2011

Le Conseil d'Administration décide de renommer comme réviseur d'entreprises agréé la société DELOITTE & TOUCHE, avec siège social à L-8009 Strassen, 3 route d'Arlon pour la durée d'un an.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012053106/13.

(120074788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

TEMTEX S. A. & Cie. INVESTCO troisième S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 146.315.

—
Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren

Die Gesellschafter der TEMTEX S.A. & Cie. INVESTCO troisième S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Bachergaass, L-5444 Schengen, eingetragten im Handelsregister

1. INNCONA Management S.ar.l. , mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S.A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B 129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. Herr Stefan Eikermann, wohnhaft in Alt Schürkesfeld 26, D-40670 Meerbusch, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Gesellschaft wurde am 29.06.2007 mit einem Stammkapital von 175.100 € gegründet.

B. Die Gesellschaft wird rückwirkend zum 31.12.2009 aufgelöst.

Der alleinige Kommanditist, Herr Stefan Eikermann, kündigt hiermit die Gesellschaft zum 31.12.2009. Die Gesellschaft wird rückwirkend auf den 31.12.2009 liquidiert.

C. Zum Liquidator wird die TEMTEX Management S.A., vertreten durch den Geschäftsführer Dipl. Volkswirt Joachim Grote, bestellt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Gesellschafters Herr Stefan Eikermann und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Meerbusch, den 21.12.2010. / Schengen, am 21.12.2010.

- / Für die TEMTEX Management S.A.

Stefan Eikermann / Dipl. Volkswirt J. Grote

Kommanditist / -

Référence de publication: 2012056108/29.

(120078734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Conical SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.581.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012053110/10.

(120074827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

COPHARM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053111/10.

(120073863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Cosmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 59, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 101.533.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date 19 avril 2012 que:

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur-délégué de M. Antonio José CORREIA MARQUES.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur-délégué Mme Maria ANTUNES DA COSTA, née le 15.11.1958 à Tondela (Portugal), demeurant à 8, rue de Siegelsbach L-5361 Schrassig. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

L'assemblée constate le changement d'adresse de l'administrateur Mme Maria ANTUNES DA COSTA, née le 15.11.1958 à Tondela (Portugal), demeurant à 8, rue de Siegelsbach L-5361 Schrassig et de M Antonio José CORREIA MARQUES, né le 28.04.1957 à Santa Comba Dão (Portugal), demeurant à 8, rue de Siegelsbach L-5361 Schrassig

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012053112/17.

(120074325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 30.235.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of May.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., a company limited by shares, having its registered office at 1B, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 30235 and incorporated in Luxembourg on March 21, 1989 as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on August 3, 1989 number 212. Its Articles of Incorporation were amended on May 2, 1991, as published in the Mémorial on July 18, 1991 number 276, on September 21, 1999 as published in the Mémorial on October 12, 1999 number 757, on September 29, 2000 (with effect on October 1, 2000) as published in the Mémorial of October 18, 2000 number 765, on December 8, 2000 as published in the Mémorial on December 22, 2000 number 906, on March 30, 2001 as published in the Mémorial on May 19, 2001 number 372, on December 5, 2001 as published in the Mémorial on March 29, 2002 number 502 and on December 5, 2008 as published in the Mémorial on December 17, 2008 number 2979 (the "Company").

The meeting is presided by Mr Toru HORIE, Managing Director and Chief Executive Officer, with professional residence at 1B, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Munsbach,

who appointed as secretary Mr Takeshi KOZU, Executive Vice President, with professional residence at 1B, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Munsbach.

The meeting elected as scrutineer Mr Magnus VON SCHÉELE, Vice President, with professional residence at 1B, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Munsbach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the current corporate capital of the Company is fixed at fifty million US dollars (USD 50,000,000.-), represented by five million (5,000,000.-) shares of ten US dollars (USD 10.-) each, fully paid-up.

II.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of fifty-five million US dollars (USD 55,000,000) so as to raise it from its present amount of fifty million US dollars (USD 50,000,000.-) to the amount of one hundred and five million US dollars (USD 105,000,000) by the issue of five million five hundred thousand (5,500,000) additional shares of ten US dollars (USD 10.-) each;

2.- Renunciation of the preferential subscription right of the existing shareholders, if necessary; subscription of the five million five hundred thousand (5,500,000) new shares by the Company's main shareholder and full payment in cash on each such new share of ten US dollars (USD 10.-);

3.- Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the proposed corporate capital increase.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First and Second resolutions

The general meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of fifty-five million US dollars (USD 55,000,000) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of fifty million US dollars (USD 50,000,000.-) to one hundred and five million US dollars (USD 105,000,000), by issuing five million five hundred thousand (5,500,000) new shares each with a par value of ten US dollars (USD 10.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription – Payment

The minority shareholder having waived his preferential subscription right, the total of the new shares is subscribed by the Company's main shareholder MIZUHO TRUST & BANKING CO., Ltd., having its registered office at 2-1, Yaesu 1-Chome, Chuo-ku, Tokyo, registered with the trade and companies register in Tokyo Legal Affairs Bureau under number 0199-01034962, represented by Mr. Takeshi KOZU, born in Chiba, Japan on October 9, 1964, with professional address at 1B, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Munsbach, by virtue of a proxy given under private seal as mentioned hereabove,

which declares to subscribe the five million five hundred thousand (5,500,000) newly issued shares and to pay up such shares by contribution in cash amounting to fifty-five million US dollars (USD 55,000,000).

Such new shares are numbered from 5,000,001 to 10,500,000.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of fifty-five million US dollars (USD 55,000,000) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolves to amend Article 5 of the articles of incorporation to be read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital is fixed at one hundred and five million US dollars (USD 105,000,000) represented by ten million five hundred thousand (10,500,000) shares of ten US dollars (USD 10.-) each, fully paid-up.”

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of the new Article 26 of this law have been observed.

Expenses

For the sake of the present deed, the share capital increase is estimated at EUR 41,833,000 (exchange rate median price available on May 4, 2012: USD 1.-= EUR 0.76060).

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 6,500 (six thousand five hundred Euros).

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

Whereof the present deed is drawn up in Munsbach on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois de mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 1B, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 30235 et constituée à Luxembourg le 21 mars 1989, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 3 août 1989 numéro 212. Ses statuts ont été modifiés le 2 mai 1991, tel que publié au Mémorial le 18 juillet 1991 numéro 276, le 21 septembre 1999, tel que publié au Mémorial le 12 octobre 1999 numéro 757, le 29 septembre 2000 (avec effet au 1^{er} octobre 2000), tel que publié au Mémorial le 18 octobre 2000 numéro 765, le 8 décembre 2000, tel que publié au Mémorial le 22 décembre 2000 numéro 906, le 30 mars 2001, tel que publié au Mémorial le 19 mai 2001 numéro 372, le 5 décembre 2001 tel que publié au Mémorial le 29 mars 2002 numéro 502 et le 5 décembre 2008 tel que publié au Mémorial le 17 décembre 2008 numéro 2979 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Toru HORIE, Managing Director and Chief Executive Officer, demeurant professionnellement au 1B, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Munsbach,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Takeshi KOZU, Executive Vice Président, demeurant professionnellement au 1B, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Munsbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Magnus VON SCHÉELE, Vice Président, demeurant professionnellement au 1B, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Munsbach.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le capital social actuel de la Société s'élève à cinquante millions de dollars US (50.000.000,-USD) et est représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,-USD) chacune, entièrement libérées.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante-cinq millions de dollars US (55.000.000,-USD) en vue de porter son montant actuel de cinquante millions de dollars US (50.000.000,-USD) au montant de cent cinq millions de dollars US (105.000.000,-USD) par l'émission de cinq millions cinq cent mille (5.500.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,-USD) chacune;

2.- Renonciation pour autant que de besoin au droit de souscription préférentiel des actionnaires existants; souscription des cinq millions cinq cent mille (5.500.000) nouvelles actions par l'actionnaire principal de la Société et libération intégrale en espèces des nouvelles actions de dix dollars US (10,-USD) chacune;

3.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital proposée.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et Deuxième résolutions

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de cinquante-cinq millions de dollars US (55.000.000,USD) pour porter le capital social actuel de la Société de cinquante millions de dollars US (50.000.000,-USD) au montant de cent cinq millions de dollars US (105.000.000,-USD) par l'émission de cinq millions cinq cent mille (5.500.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, toutes les nouvelles actions sont souscrites à l'instant par l'actionnaire principal de la Société MIZUHO TRUST & BANKING CO., Ltd., ayant son siège social au 2-1, Yaesu 1-Chome, Chuo-ku, Tokyo, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Tokyo Legal Affairs Bureau sous le numéro 0199-01-034962, ici représentée par Monsieur Takeshi KOZU, né à Chiba, Japon, le 9 octobre 9, 1964, demeurant professionnellement au 1B, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Munsbach en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme mentionné ci-dessus,

qui déclare souscrire les cinq millions cinq cent mille (5.500.000) actions nouvellement émises et les libérer par un apport en espèces s'élevant à cinquante-cinq millions de dollars US (55.000.000,-USD).

Les nouvelles actions sont numérotées de 5.000.001 à 10.500.000.

Toutes les actions sont libérées en espèces de sorte que le montant de cinquante-cinq millions de dollars US (55.000.000,-USD) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social s'élève à cent cinq millions de dollars US (105.000.000,-USD) et est représenté par dix millions cinq cent mille (10.500.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,-USD) chacune.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26 nouveau, ont été remplies.

Frais

A toutes fins utiles, l'augmentation du capital social est évaluée à EUR 41.833.000 (taux de change (median price) disponible le 4 mai 2012: USD 1,- = EUR 0,76060).

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 6.500 (six mille cinq cents euros).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Toru Horie, Takeshi Kzu, Magnus Von Schéele, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 mai 2012. LAC / 2012 / 20813. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055754/184.

(120078551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Distribution et Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.724.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 03 mai 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Gallo Aniel, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata, demeurant à L-8211 Mamer, Route d'Arlon 53

Madame Masson Mireille, née le 13 juin 1966 à Ougrée, demeurant à L-8211 Mamer, Route d'Arlon 53

Monsieur Werner Langer, né le 25 juin 1953 à Elsenborn, demeurant à B-4700 St-Vith, Walleroder Weg 6a

Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Gallo Aniel, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata, demeurant à L-8211 Mamer, Route d'Arlon 53

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire Gallo et Associés (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012053123/17.

(120074029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

AMP Capital Investors (Property Investments) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.250,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.408.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of April,

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, with a share capital of EUR 13,125.-and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.407 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mrs. Sara Lecomte, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l. is the Sole Shareholder of AMP CAPITAL INVESTORS (PROPERTY INVESTMENTS) LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 March, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 June 2007 number 1232 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 October, 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 December 2011, number 3037.

II. the Company's share capital is presently set at thirteen thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 13,125.-) represented by one hundred and five (105) Class A shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each;

III. the Sole Shareholder currently holds all the shares in the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy-holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company, resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 125.-(one hundred and twenty-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 13,125.-(thirteen thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 105 (one hundred and five) Class A shares with a par value of EUR 125.-(one hundred and twenty-five euro) each, to EUR 13,250 (thirteen thousand two hundred and fifty euro) represented by 106 (one hundred and six) Class A shares with a par value of EUR 125.-(one

hundred and twentyfive euro) each, by the issuance of 1 (one) new Class A share with a par value of EUR 125.-(one hundred and twenty five euro) and having the same rights as the existing shares.

Second resolution
Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented by Mrs. Sara Lecomte, prenamed, by virtue of a proxy given on 23 April 2012, declares that it subscribes to 1 (one) new Class A share with a par value of EUR 125.-(one hundred and twenty-five euro) and having the same rights as the existing shares, in the Company, and it fully pays it up by a contribution in cash having a value of EUR 1,000,000.-(one million euro) which is evidenced to the notary by a blocking certificate (the "Contribution").

The amount of the Contribution is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Contribution to the Company, in an amount of EUR 1,000,000.-(one million euro), is allocated as follows:

(i) an amount of EUR 125.-(one hundred and twenty-five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 999,875.-(nine hundred ninety-nine thousand eight hundred and seventy-five euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l	106 Class A shares
Total:	106 Class A shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall have the following wording:

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand two hundred and fifty euro (EUR 13,250.-) represented by one hundred and six (106) Class A shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shares of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se trouve au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, dont le capital social s'élève à 13.125,- euros et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.407, (ci-après, l' «Associé Unique»);

ici représentée par Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND) LUXEMBOURG S.à.r.l. est l'associé unique d'AMP CAPITAL INVESTORS (PROPERTY INVESTMENTS) LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée conformément à un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 juin 2007, numéro 1232 (Ci-après, la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 décembre 2011, numéro 3037;

II. Le capital social est fixé à treize mille cent vingt-cinq euros (EUR 13.125,-), représenté par cent cinq (105) parts sociales de classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune;

III. L'Associé Unique détient au moment présent toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 13.125,-(treize mille cent vingt-cinq euros), représenté par cent cinq (105) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune, à EUR 13.250,-(treize mille deux cent cinquante euros), représenté par 106 (cent six) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) chacune, par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de classe A d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté par Madame Sara Lecomte, précitée, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2012, déclare qu'il souscrit à 1 (une) nouvelle part sociale de classe A de la Société, d'une valeur nominale de EUR 125,-(cent vingt cinq euros) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et la libère intégralement par un apport en numéraire d'une valeur totale de EUR 1.000.000,-(un million d'euros) dont la preuve a été fournie au notaire par un certificat de blocage (l' «Apport»).

Le montant de l'Apport est désormais à la libre disposition de la Société et la preuve en a été apportée au notaire soussigné.

L'Apport à la Société, pour un montant total de EUR 1.000.000,-(un million d'euros), sera alloué comme suit:

- (i) un montant de EUR 125,-(cent vingt-cinq euros) sera alloué au capital social, et
- (ii) un montant de EUR 999.875,-(neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique décide d'acter que l'actionnariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est composé comme suit:

AMP CAPITAL INVESTORS (DIRECT PROPERTY FUND)	
LUXEMBOURG S.à r.l.	106 parts sociales de classe A
Total:	106 parts sociales de classe A

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements sus-indiqués et décide que cet article aura la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à treize mille deux cent cinquante euros (13. 250,-) représenté par cent six (106) parts sociales de Classe A sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne mandat et autorise tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à.r.l. à procéder pour le compte de la Société à l'inscription de l'action nouvellement émise dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 mai 2012. Relation: LAC/2012/19813. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 07 mai 2012.

Référence de publication: 2012053028/159.

(120074730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Createl International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 62.651.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012053113/10.

(120074925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Crosscapital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Crosscapital SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Guillaume André / Sandra Ehlers

Director / Director

Référence de publication: 2012053114/13.

(120074388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

High-Tense SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.768.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au 163 rue du Kiem, Strassen le 30 avril 2012

Résolution unique:

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat la société Fiduciaire F. Winandy & Associés S.A., commissaire aux comptes de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, à la fonction de commissaire aux comptes à compter des comptes au 31 décembre 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016:

- La société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 163, Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Changements d'adresse

La Société a été informée des changements d'adresse des administrateurs Madame Cornelia METTLEN et Monsieur Christophe BLONDEAU ayant désormais son adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, et Monsieur Romain THIL-LENS résidant désormais au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HIGH-TENSE S.A.

Référence de publication: 2012054459/20.

(120075917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Delta 2 (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 623.063.550,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.129.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012053121/11.

(120074803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Crosscapital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.057.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 avril 2012:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- Mr Martin Vogel, président du Conseil d'Administration, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- Mr Massimo Paolo Gentili, membre du Conseil d'Administration, 11B Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Mr Roberto Bissoli, membre du Conseil d'Administration, 6 Via Loreto, CH-6907 Lugano, Suisse
- Mr Raffaele Rossetti, membre du Conseil d'administration, Via Rusca, CH-6862 Rancate, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Crosscapital SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Sandra Ehlers / Guillaume André

Director / Director

Référence de publication: 2012053115/18.

(120074390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

C2 S. à r l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.091.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 08.05.2012.

Référence de publication: 2012053116/10.

(120074946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Danube Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.982.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 07 mai 2012, de nommer en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée;

Monsieur Barna PAPAY, né le 22 novembre 1970 à Gyor, Hongrie et demeurant au 14, District, Gödöllői utca 39, 1141 Budapest, Hongrie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012053117/15.

(120074098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

DJE Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.326.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für DJE LUX SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012053146/11.

(120074695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Degroof Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 22.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Pour Degroof Bonds

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012053119/15.

(120074660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Delta 2 (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 623.063.550,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.129.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012053120/12.

(120074802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

**Axis Motion Pictures Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Orangery Assets S.A.).**

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.855.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of April.

Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

There appeared:

- ORANGERY LIMITED, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Trident Chambers, PO Box 146, Tortola, British Virgin Islands,
here represented by Mr Neil Medlyn, company administrator, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal in Paris, on 24 April 2012,

Said proxy, after having been initialled “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that it is the sole shareholder of “ORANGERY ASSETS S.A.”, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 97.855 (hereafter the «Company»), incorporated under the name “Ji Haye Investments S.A.” pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 16th December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 105 of 27th January 2004, modified pursuant to a deed of the same notary on 11th November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 191 of 3rd March 2005.

Then the sole shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the corporate name of the Company into “AXIS MOTION PICTURES GROUP S.A.” and to consequently amend article 1 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company «société anonyme» under the name of AXIS MOTION PICTURES GROUP S.A.”

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,080.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary, by his Surname, Christian name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

- ORANGERY LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Trident Chambers, PO Box 146, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Neil Medlyn, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé à Paris, le 24 avril 2012,

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son mandataire, expose au notaire instrumentant:

I. Qu’elle est l’actionnaire unique de «ORANGERY ASSETS S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 97.855 (ci-après la «Société»), constituée sous la dénomination «Ji Haye Investments S.A.» suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 105 du 27 janvier 2004, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 11 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 191 du 3 mars 2005;

- que l’actionnaire unique de la Société, s’est réunie en lieu et place de l’assemblée générale et a requis le notaire instrumentant d’acter ses résolutions suivantes:

Résolution unique

L’actionnaire unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «AXIS MOTION PICTURES GROUP S.A.» et de modifier en conséquence l’article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AXIS MOTION PICTURES GROUP S.A.».

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.080,-€.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Medlyn, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2012. Relation: LAC/2012/18991. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012055801/81.

(120078486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Dunedin Holdings GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 159.339.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 de DUNEDIN HOLDINGS GmbH ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053127/10.

(120074795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Divona A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.991.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé de la Société a changé de dénomination et se nomme désormais MOTION II 'A' LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Divona A S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012053124/13.

(120074396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Divona B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.992.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'associé de la Société a changé de dénomination et se nomme désormais MOTION II 'B' LP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Divona B S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012053125/13.

(120074395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.
